

10 MAI 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU DON EN CONFIANCE

Mouvements au Comité de la Charte du Don en confiance : Les Restos du Cœur ne font plus partie du Don en confiance

Le Comité de la Charte du Don en confiance annonce que l'association les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur a fait connaître sa décision, en date du 10 mai 2016, de renoncer au label du Don en confiance.

Du fait de cette démission, l'association Les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur ne peut plus faire référence aux règles déontologiques du Comité de la Charte du Don en confiance, ni faire usage de son label dans ses opérations de collecte et de communication.

L'adhésion au Comité de la Charte du Don en confiance est une démarche volontaire : les associations et fondations membres ont choisi de respecter les exigences déontologiques de la Charte du Don en confiance et acceptent de se soumettre à un contrôle continu du respect de ses règles.

Jean-Pierre Duprieu, président du Don en confiance, déclare : « *Nous regrettons qu'une organisation telle que les Restos du Cœur renonce au label "Don en confiance" et à l'exigence de ses contrôles. Les organisations labellisées "Don en confiance", représentant un tiers de la générosité en France, souscrivent à ces engagements et portent ensemble ce projet collectif de nourrir la confiance du public. Une douzaine de nouvelles organisations ont choisi d'adhérer à cette démarche exigeante et sont engagées en 2016 dans le processus de vérification de conformité à ces règles.* »

Avec un label de qualité reconnue, soutenu par les pouvoirs publics, le Comité de la Charte du Don en confiance entend poursuivre l'engagement du secteur vers plus d'éthique, plus d'attention au public, plus de transparence pour les donateurs.

La liste des organisations qui sont labellisées par le Comité de la Charte du Don en confiance est en ligne sur : http://www.donenconfiance.org/759_p_43852/organisations-labellisees.html

LE RÔLE DU COMITÉ DE LA CHARTE DU DON EN CONFIANCE

Le Comité de la Charte du Don en confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis plus de 25 ans la mission de contrôle de l'appel public à la générosité. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif. Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière. Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations labellisées ainsi que la liste de celles-ci : www.donenconfiance.org



SERVICE DE PRESSE

CONTACT : Marie-Pierre MEDOUGA-NDJIKESSI

au Comité : 01 53 36 35 02/03 / portable : 06 22 78 71 38 / à l'agence, MP & C : 01 39 72 80 99

www.mp-c.eu / agencerp@orange.fr / servicepresse@mp-c.eu

Twitter : @mapyntonga

Avec le soutien de



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS